

1^{er} VICE PRESIDENT

Objet

Avis Chambre d'agriculture
M1 SCOT PSPP

Référence
AT/JC – n°320

Dossier suivi par :
Alexandre TREIBER
alexandre.treiber@alsace.chambagri.fr
Tel : 03.88.19.17.28

**Monsieur le Président
PETR Pays de Saverne Plaine et Plateau**

**16 rue du Zornhoff
67700 SAVERNE**

Schiltigheim, le 10 septembre 2025

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité l'avis de la Chambre d'agriculture sur le projet de modification n°1 du SCOT du Pays de Saverne Plaine et Plateau.
Veuillez trouver ci-après nos observations.

La modification porte sur les axes commerciaux du DOO, notamment à travers les objectifs 2 et 3. Elle vise à affiner les dispositions liées à l'armature commerciale du territoire et aux modalités d'implantation des commerces.

Ces modifications sont sans impact sur le foncier (notamment le foncier agricole) et ne remettent pas en cause les grands principes liés aux besoins fonciers sur le territoire pour les activités commerciales. Il n'y a donc pas d'impact sur les surfaces destinées à ces activités qui seront traduites en zonages dans les documents d'urbanisme actuels et futurs.

Nous relevons également que des dispositions spécifiques sont prévues pour le commerce des produits agricoles sur les sites d'exploitation (dans le prolongement de l'acte de production), en points de vente individuels ou collectifs. Ces dispositions visent à faciliter le développement de telles initiatives sur les fermes, en les excluant du champ d'application du volet commercial du SCOT.

Nous soutenons cette initiative, au regard des contraintes technico-économiques que représenterait l'obligation d'implantation dans les centralités (locaux, logistique, investissement, coût de fonctionnement, etc.). Cette exception ne remettra pas en cause la vigilance que nous portons sur ce type de projet et sur leur caractère accessoire et indissociable de l'acte de production (généralement vérifié via les autorisations d'urbanisme).

La Chambre d'agriculture émet donc un avis favorable sur ce projet de modification du SCOT du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos cordiales salutations.

**Siège Social
Site du Bas-Rhin**
Espace Européen de l'Entreprise
2, rue de Rome
CS 30022 SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 88 19 17 17
Fax : 03 88 83 30 54
direction@alsace.chambagri.fr

Site du Haut-Rhin
11, rue Jean Mermoz
BP 80038
68127 SAINTE CROIX EN PLAINE
Tél. : 03 89 20 97 00
Fax : 03 89 20 97 01
direction@alsace.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 130 018 153 00010
APE 9411Z
alsace.chambre-agriculture.fr



Didier BRAUN
1^{er} Vice-Président

